

2025/0201

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12 NOV. 2025

ID : 059-215900358-20251112-20251112_D0028-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le huit novembre, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 14

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. JOSSET.

Mmes MERCIER. PREVOST (BLANDO). WAUCHER. CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER DENOMME « CONTRÔLE TECHNIQUE ».

La SCI du Poncheau, qui est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 53, sise 585 rue du Cimetière, d'une superficie de 3 678 m² est en liquidation judiciaire.

Sur cette parcelle est implantée le centre de contrôle technique dont un bail commercial, d'une durée de 9 ans, a été conclu en date du 1^{er} juin 2024 et dont le revenu locatif est de 7 200,00 euros (600,00 euros mensuels).

En date du 19 mai 2025, M. SAUTIER avait transmis à la commune une promesse de vente du terrain pour un montant de 150 000,00 euros (hors frais de notaire).

La commune avait conclu une convention de mise à disposition de l'espace extérieur du centre du contrôle technique, en date du 13 juin 2025, suite aux travaux de la phase 1 afin de stocker le matériel des services techniques.

En ce sens, la commune souhaite lancer la procédure d'acquisition de l'ensemble du bien et a pris attache avec l'actuelle propriétaire afin d'avoir son accord pour qu'il accepte les démarches qui seront effectuées par le notaire, Maître THERY, mandaté par la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'acquisition de ce bien et lui demande l'autorisation pour qu'il signe l'ensemble des documents liés à cette affaire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la proposition d'acquisition du bien immobilier dénommé « contrôle technique » pour un montant de 150 000,00 euros (hors frais de notaire),

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,



Le Maire,

10 NOV. 2025